COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2018

<u>Présents</u>: F. DUPUIS - A. BOIGELOT - L.P. SECCI - A . HNAT - J.P HUGOT - C. LUTZ - B. DUPARCQ - J-M. DESPREZ - N. LADEVEZ - P. CALLOT - C. GOEUSSE F. PILARCZYK - D. BERLIK -- S. FERAHTIA - M. DELEAU - N. PRZYBYLA - B. MILLEVILLE - J-C SZRAMA - S. YPREEUW - D. WOJDOWSKI

Représentés (au sens de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Six procurations sont présentées :

B. MILLEVILLE représentée par JM DESPREZ
B. BURGEAT représenté par D. BERLIK
H. CHEKROUN représenté par J-P HUGOT
J-P CORBISEZ représenté par S. FERAHTIA
B. KROL représenté par F. PILARCZYK
N. ZIANE représentée par N. LADEVEZ
A. FLANQUART représenté par P. CALLOT
C. CECINI représentée par J-F. THOURIN-VIAL

Absent(s):

Mme Sabrina GOETINCK

Retard:

Début du Conseil Municipal: 18 H 30

-:-:-:-:-:-:-:-

Madame le Maire désigne Madame Arlette HNAT, secrétaire de séance, qui procède à l'appel nominal de l'ensemble des conseillers en exercice.

-:-:-:-:-

1. Compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2018

Madame le Maire soumet l'adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2018.

Le compte rendu du conseil est adopté à 28 voix pour et 1 absent

2. Compte rendu des décisions du Maire

Conformément à l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises en vertu de la délégation accordée par délibération en date du 15 Octobre 2015, Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- n° 07/18 : Marché n°2017/06 : AMO pour la mise en place d'un contrat de gestion des installations d'éclairage public et sportif, d'illuminations festives et de mise en valeur par la lumière du patrimoine pour la commune de Oignies. Décision d'affermissement de la tranche optionnelle n°2.

- n° 08/18 : Marché $n^{\circ}2018/02$: Prestations d'entretien des espaces verts de certains sites de la Ville de Oignies.

- n°09/18 : Marché n°18GPT01 : Groupement de commandes en vue de la coordination et le regroupement de l'achat et la pose d'une signalétique d'interprétation pour la promotion des éléments inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, entre la CAHC et 8 de ses communes membres.

Prise d'acte: 28 et 1 absent

FINANCES

3. Rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine année 2017

Monsieur Alain BOIGELOT, Adjoint, expose à l'assemblée que l'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrit que « Chaque année, dans les communes ayant conclu avec l'État un contrat d'objectifs et de moyens relevant de la politique de la ville ou ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, au cours de l'exercice précédent, il est présenté, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur les actions menées en matière de développement social urbain. Ce rapport retrace l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, les actions entreprises sur les territoires concernés et les moyens qui y sont affectés ». Le présent projet de délibération fait état des actions menées en matière de développement social urbain sur le territoire de la commune.

Prise d'acte: 28 et 1 absent

4. Bilan politique foncière de l'année 2017

Madame le Maire expose qu'en application de l'article 11 de la loi n° 95.127 du 08/02/95 concernant les opérations immobilières réalisées par les Collectivités Territoriales et certains de leurs établissements publics, les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité et porter connaissance à l'Assemblée le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Commune en 2017.

Prise d'acte: 28 et 1 absent

5. Taxe foncière sur les propriétés bâties – Exonération dans les bassins urbains a dynamiser

Monsieur Alain BOIGELOT expose les dispositions de l'article 1383 F du code général des impôts (CGI) permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de sept ans et, pour la part non exonérée au titre du I de l'article précité, les immeubles situés dans un bassin urbain à dynamiser défini au II de l'article 44 sexdecies du CGI et rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 B du CGI.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

6. Attribution de prix pour les façades fleuries

Monsieur Louis-Pierre SECCI, Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'un concours de façades fleuries est, chaque année, réalisée dans notre commune. Un jury est alors composé sous sous son autorité. Il propose l'attribution de lots aux participants.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

7. Attribution d'un livret au élèves de CM2 à l'occasion du 100ème Anniversaire de la Première Guerre Mondiale

Madame Brigitte DUPARCQ, Adjointe, expose au Conseil Municipal que l'Association des anciens Combattants en collaboration avec le Souvenir Français souhaite offrir aux élèves de CM2 un livret « Les Bleuets de l'espoir » à l'occasion du 100ém Anniversaire de la Première Guerre Mondiale.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

8. Remboursement de concession funéraire

Monsieur Alain BOIGELOT informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de remboursement de concession funéraire. Monsieur et Madame MEDJKANE MEDJKOUNE BELKACEM ont fait l'achat d'une concession le 04 Juin 2008. En mai 2018, la famille procède à l'exhumation des corps afin de les inhumer en Algérie. Il est donc proposé de rembourser à la famille 237€60, calculé au prorata des années encourues.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

9. Cadeau d'un livre à chaque enfant fréquentant les écoles maternelles de la commune pour Noël

Madame Corinne LUTZ, Adjointe, expose au Conseil Municipal que pour Noël chaque enfant fréquentant les écoles maternelles de la commune recevra en cadeau un livre. S'agissant de cadeaux, Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à dépenser la somme de 4 000 euros allouée.

10. Tarifications du CMIS 2018-2019

Monsieur Louis-Pierre SECCI, Adjoint, informe l'assemblée que des activités de motricité et d'escalade aux enfants et aux adultes sont proposées. En vue de couvrir partiellement les frais de fonctionnement de ces activités pour l'année 2018/2019, Madame le Maire propose une tarification trimestrielle par personne.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

11. Tarification pour l'École de Musique Année 2018/2019

Madame Corinne LUTZ, expose que la tarification des enseignements musicaux pour l'année 2018/2019 est soumise à l'approbation de l'assemblée délibérante.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

12. Tarification des services du Pôle Enfance 2018 / 2019

La séance ouverte, Madame Brigitte DUPARCQ, Adjointe, propose de fixer les tarifs de la petite enfance et enfance pour l'année 2018/2019.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

13. Subventions aux associations pour l'année 2018

Monsieur Alain BOIGELOT, annonce au Conseil Municipal qu'en application de l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, une collectivité peut accorder une subvention à toute association, cependant cette dernière doit fournir les justificatifs annuels de son activité. Par le présent projet de délibération, il est proposé d'allouer une subvention aux associations reprises dans le corps de la délibération.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

14. Subvention Fonds d'Intervention pour les services FISAC SARL LA CASCADE CAPPADOCE et Cendrillon SAS

Monsieur Fabien PILARCZYK, rappelle que dans le cadre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), délibération n°77 du 15 octobre 2015, il est proposé à l'assemblée délibérante d'octroyer une subvention dans le cadre du FISAC à la SARL LA CASCADE et la SA CENDRILLON ayant déposés un dossier de travaux et d'embellissement.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

15. Prise en charge des frais médicaux de M. Dominique BELLET

Monsieur Alain BOIGELOT rappelle à l'assemblée que l'agent responsable du stade fut victime d'une agression physique le 14 mars 2017. Suite aux différents actes chirurgicaux, il fut conseillé à Monsieur BELLET de suivre une cure au Thermes de Saint Amand les Eaux. du 29 mai au 18 juin. Cette cure n'étant pas prise en charge par notre assureur, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser Madame le Maire à procéder au règlement de la facture.

16. Fonds de concours pour l'apprentissage de la natation 2018

Monsieur Louis-Pierre SECCI informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin a décidé la création d' un fonds de concours à hauteur de 500 000 € dans le cadre d'une politique communautaire en faveur de l'apprentissage de la natation. Ce dernier est décomposé en deux parties :

- Le fonds est attribué afin d'accompagner les communes dans les charges supportées sur l'exercice N-1 (dernier compte administratif) et portant exclusivement sur les dépenses liées au fonctionnement de l'équipement nautique (hors dépenses de personnel affecté au service public).
- La collectivité entend également favoriser la mise en œuvre d'une véritable politique concertée à l'échelle du territoire en participant aux charges inhérentes au transport des scolaires pour les communes ne disposant pas d'un équipement nautique. Madame le Maire propose de solliciter l'octroi de ce fonds de concours au bénéfice de la ville de Oignies.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

17. Réalisation d'un équipement socio-culturel / Approbation de l'Avant Projet Définitif (APD) et autorisation de signature de l'Avenant n°1 fixant la rémunération définitive du Maître d'œuvre

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération n°37 du 7 avril 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'opération portant réalisation d'un équipement socio-culturel et autorise le Maire à lancer un concours de maîtrise d'œuvre. Par délibération n°52 du 30 mai 2017, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre faisant suite à un concours restreint avec le groupement AVANTPROPOS / BERIM / VERDI BATIMENT / VERDI NORD PAS DE CALAIS / NJC ECONOMIE / SCOP SYMOE / ESPACE LIBRE / Cabinet Conseil Vincent HEDONT. Madame le Maire demande l'approbation de l'Avant Projet Définitif (APD) et autorisation de signature de l'Avenant n°1 fixant la rémunération définitive du Maître d'œuvre.

La délibération est adoptée à 25 voix pour, 3 contres et 1 absent

RESSOURCES HUMAINES

18. Application du nouveau régime indemnitaire IFSE à la filière Culturelle : Patrimoine et Bibliothèque

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 15 décembre 2016, la collectivité a mis en place le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale. Suite à la parution de l'arrêté ministériel du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale, le RIFSEEP est désormais applicable à la filière Culturelle : Patrimoine et Bibliothèque.

19. Complément indemnitaire

Madame le Maire rappelle que le complément indemnitaire, institué depuis 1974 par la ville, acquis collectivement avant la parution de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, est versé, chaque année au mois de novembre, aux agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public de la collectivité ayant plus de 18 mois d'ancienneté. Pour les agents dont le contrat de travail arrive à terme en cours d'année, il est versé avec le dernier salaire.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

20. Création de postes

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs du personnel de la commune et d'assurer la création de postes

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

21. Création temporaire de postes

La séance ouverte, Madame le Maire fait part aux membres du conseil qu'il y a lieu, pour l'organisation de l'Accueil Collectif de Mineurs et CAJ lors des vacances d'été, d'ouvrir 50 postes temporaires d'animateur afin d'encadrer les enfants. La rémunération de ce personnel est basée sur la grille indiciaire de la filière Animation dont les différentes modalités ont été actées dans la délibération n° 125 en date du 19 décembre 2017.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

ADMINISTRATION GENERALE

22. Création de Commission d'Accessibilité

Madame Dominique BERLIK, Conseillère déléguée, propose au Conseil Municipal la création d'une commission d'accessibilité. Considérant que cette Commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ; qu'elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

23. Adhésion à la centrale d'achat portée par la Communauté d'agglomération Hénin Carvin

Madame le Maire, expose au Conseil Municipal que considérant la constitution de la CAHC en Centrale d'Achat en vue d'une intervention sous forme d'intermédiation contractuelle, au terme de laquelle la Centrale « passe des marchés publics ou conclut

des accords-cadres de travaux, fournitures ou de services destinés aux acheteurs membres de la Centrale », Considérant l'utilité pour la commune de Oignies de mutualiser un certain nombre de prestations de travaux, fournitures ou services, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la commune de Oignies à la Centrale d'Achat de la CAHC.

La délibération est adoptée à 21 voix pour, 1 abstention et 1 absent

24. Bail commercial, 07 rue Lamendin - Oignies

Monsieur Fabien PILARCZYK expose au Conseil Municipal, que dans le cadre des prérogatives municipales de l'action économique locale, elle soumet une autorisation de cession de bail commercial avec promesse de vente aux époux GERST − CAPPELLA aux mêmes conditions, soit un loyer de 1 000 € et d'en devenir propriétaires au terme du bail.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

25. Convention d'adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire

Madame le Maire expose, que la loi de modernisation de la justice du XXIème siècle du 18 novembre 2016 a prévu, jusqu'en novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire dans certains contentieux qui intéressent la fonction publique. Pour la fonction publique territoriale, cette mission de médiation revient au Centre de gestion du Pas-de-Calais qui s'est positionné pour être médiateur auprès des collectivités et établissements du département et leurs agents. Cette nouvelle mission, certes facultative pour les employeurs, présente de nombreux avantages. En effet, la médiation est plus rapide et moins coûteuse qu'une procédure contentieuse. Elle est aussi plus efficace car elle offre un cadre de résolution amiable des litiges et débouche sur une solution négociée, en amont d'un éventuel contentieux. Pour ces motifs, il est demandé d'approuver la signature de la convention à l'adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

26. Convention avec un médecin référent pour le suivi de la structure Multi Accueil

Madame Brigitte DUPARCQ expose au Conseil Municipal que le Centre Multi-Accueil de la petite enfance accueille des enfants de 12 semaines à 6 ans. Il propose une alternative de mode de garde, à savoir, un accueil dit régulier et un accueil occasionnel. Le Code de la Santé Publique requiert au sein de son article R 180-19, qu'un médecin de structure soit conventionné afin de déclarer les enfants de moins de 4 mois aptes à intégrer la structure. De plus, un suivi sanitaire ainsi qu'une formation du personnel sera assuré par ce médecin. Le Docteur CLIQUENNOIS a proposé ses services. A ce titre, une convention doit être conclue afin de déterminer la rémunération de ce dernier.

27. Création d'un Comité Technique commun entre la collectivité, le CCAS et le FPA La Roseraie

Monsieur Jean-Marc DESPREZ, Adjoint, précise aux membres du Conseil Municipal que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque Centre de Gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents. Il peut-être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Technique unique compétent à l'égard des agents de la collectivité à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents. Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Technique unique compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité, du CCAS et du Foyer des Personnes Âgées « La Roseraie ». Il est proposé la création d'un Comité Technique unique compétent pour les agents de la collectivité, du CCAS et du Foyer des Personnes Âgées « La Roseraie ».

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

URBANISME

28. Cession d'un hangar sis rue des 80 fusillés

Monsieur Jean-Pierre HUGOT, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que Monsieur DEFRETIN Michel occupe un hangar situé 24 rue des 80 fusillés. Il a émis aujourd'hui, le souhait d'acquérir cet immeuble.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

29. Cession de l'immeuble sis 49 rue Pasteur

Monsieur Jean-Pierre HUGOT, Adjoint, informe le Conseil Municipal que Monsieur Nicolas MAIRE, pharmacien au 49 rue Pasteur, et titulaire d'un bail commercial, a émis le souhait d'acquérir cet immeuble.

La délibération est adoptée à 25 voix pour, 3 abstentions et 1 absent

30. Convention projet de lotissement Hauts de France Lotir ESH-SIA HABITAT « Les Eglantiers » à Oignies

Monsieur Jean-Pierre HUGOT, Adjoint, expose à l'assemblée que considérant le projet de lotissement de 15 lots libres « Les Eglantiers », entre la rue Pierre Jombart, la rue des Aubépines et la Résidence Jacques Duclos, une convention avec la société HAUTS DE FRANCE-LOTIR ESH SIA habitat, est prévue dès l'achèvement des travaux et leur conformité constatée, que les réseaux d'infrastructure, les espaces communs, les espaces verts et leurs terrains d'assiette feront l'objet d'une rétrocession, par le lotisseur, à la commune de OIGNIES

31. Désaffectation et déclassement d'un délaissé de voirie rue René Brousses

Monsieur Jean-Pierre HUGOT, Adjoint, expose au Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par Maisons & Cités afin d'acquérir une emprise de terrain d'une superficie d'environ 49 m², jouxtant leurs propriétés. L'emprise concernée est un délaissé de voirie, faisant partie du domaine public communal.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

Délibération d'urgence sur table

Subvention exceptionnelle Les forces de la Forge

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en 2013, la Société MécaStamp International a été mise en liquidation. 90 salariés sur 136 n'ont pas été intégrés au plan de reprise d'activité. Dans ce contexte, les ex-salariés ont créé une association « Les forces de la forge » ayant pour objet de mener les procédures administratives et judiciaires afin que leurs droits en qualité de salariés licenciés soient reconnus. Lors d'un jugement de conseil des prud'hommes de Lens, la nomination d'un expert a été accordée afin de collecter toute information écrite ou orale permettant d'établir les liens qui unissaient l'ex-forge Héninoise et les entreprises Blue Stamping et Caterpillar. A cette occasion, l'association doit faire l'avance de 15 000 € d'ici le 30 juin au plus tard. Si l'association mobilisera 5 000 € de fonds propres, 10 000 € doivent encore être trouvés. La communauté est sollicitée pour participer au financement de cette action. Il est proposé d'attribuer une subvention de 500 € aux forces de la Forge.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

Fin du Conseil: 19 h 45

LE MAIRE Fabienne DUPUIS

